

BALO

BULLETIN DES ANNONCES LEGALES OBLIGATOIRES



**PREMIÈRE
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

| Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.journal-officiel.gouv.fr

Avis de convocation / avis de réunion

NETMEDIA GROUP

Société anonyme au capital de 12.329.973 €

Siège Social : 77, rue du Château – 92100 Boulogne-Billancourt

399 364 751 RCS NANTERRE

(la « Société »)

AVIS DE CONVOCATION**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 30 JUIN 2025**

Les Actionnaires de la société NETMEDIA GROUP (la « Société ») sont avisés que l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire se tiendra **le lundi 30 juin à 8 heures**, au siège social de la Société (77, rue du Château – 92100 Boulogne-Billancourt), à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR**I- Résolutions à caractère ordinaire**

1. Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2024
2. Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2024
3. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024
4. Imputation de la somme de (9.842.754) € prélevée sur le compte « Report à nouveau » au poste « Autres réserves »
5. Approbation des conventions visées à l'article L.225-38 et suivants du Code de commerce
6. Fixation de l'enveloppe globale de rémunération à allouer aux administrateurs au titre de l'exercice 2025
7. Désignation de la société ACA NEXIA en qualité de Commissaire aux comptes de la Société
8. Nomination de Mme Caroline Thomas en qualité d'administrateur de la Société
9. Nomination de Mme Joanne Courbon Watanabe en qualité d'administrateur de la Société
10. Nomination de M. Julien Leclercq en qualité d'administrateur de la Société
11. Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de faire racheter par la Société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 22-10-62 et suivants du Code de commerce et du Règlement (UE) n°596/2014 (Règlement Abus de Marché)

II- Résolutions à caractère extraordinaire

12. Réduction de capital d'un montant de 8.219.982 € motivée par des pertes par voie de diminution de la valeur nominale – modification corrélative des statuts de la Société
13. Délégation de compétence à conférer au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par l'émission d'actions ordinaires ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès au capital social, avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre d'une offre visée à l'article L. 411-2 1° du Code monétaire et financier (ex-« placement privé »)
14. Délégation de compétence à conférer au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à une ou plusieurs augmentations du capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre d'une offre au public autre que celles visées à l'article L. 411-2 1° du Code monétaire et financier par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital social de la Société

15. Délégation de compétence à conférer au Conseil d'Administration pour augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires
16. Délégation de compétence à conférer au Conseil d'Administration à l'effet en cas de demandes excédentaires d'augmenter le capital social par l'émission d'actions ordinaires de la Société et de toutes autres valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou de manière différée, accès au capital social ou donnant droit à l'attribution de titres de créance,
17. Délégation de compétence à conférer au Conseil d'Administration en vue de procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre au profit des salariés ou des mandataires sociaux de la Société ou des sociétés liées ou de certains d'entre eux
18. Délégation de compétence à conférer au Conseil d'Administration pour augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices et/ou primes
19. Délégation à conférer au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des adhérents d'un plan d'épargne entreprise en application des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail
20. Autorisation à conférer au Conseil d'Administration à l'effet de réduire le capital social par annulation des actions auto-détenues
21. Modification de l'Article 18 des statuts de la Société
22. Pouvoirs pour les formalités.

* * *

MODALITES DE PARTICIPATION

Conditions et modalités de participation à l'Assemblée – Formalités préalables

L'Assemblée se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent.

Les actionnaires sont informés que la participation à ladite Assemblée est subordonnée à l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au deuxième (2^{ème}) jour ouvré précédant l'Assemblée Générale, soit le **jeudi 26 juin 2025 à zéro heure** (heure de Paris) au plus tard :

- soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société ;
- soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Pour les actionnaires au nominatif qui souhaitent participer à l'Assemblée, l'inscription en compte selon les modalités susvisées est suffisante.

Pour les actionnaires au porteur qui souhaitent participer à l'Assemblée, ils doivent solliciter leur teneur de compte en vue de l'obtention de leur carte d'admission. Dans ce cadre, leur teneur de compte établira une attestation de participation et la transmettra directement à **Uptevia – Service Assemblées Générales – 90 – 110 Esplanade du Général de Gaulle – 92931 Paris La Défense Cedex d** en vue de l'établissement d'une carte d'admission.

Cette carte d'admission est suffisante pour participer physiquement à l'assemblée.

Toutefois, dans l'hypothèse où l'actionnaire au porteur aurait perdu ou n'aurait pas reçu à temps cette carte d'admission, il pourra formuler une demande d'attestation de participation auprès de son teneur de compte.

A défaut d'assister personnellement à l'assemblée, les actionnaires peuvent choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- a) Donner une procuration à un autre actionnaire, son conjoint ou partenaire avec lequel il a conclu un PACS ;
- b) Adresser une procuration à la société sans indication de mandat ;
- c) Voter par correspondance.

L'actionnaire au nominatif inscrit depuis un mois au moins à la date de l'avis de convocation recevra la brochure de convocation accompagnée d'un formulaire unique par courrier postal.

A compter de la convocation, les actionnaires au porteur pourront demander par écrit à **Uptevia- Service Assemblées Générales – 90 – 110 Esplanade du Général de Gaulle – 92931 Paris La Défense Cedex** de leur adresser le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration. Il sera fait droit aux demandes reçues au plus tard six jours avant la date de l'assemblée.

Ce formulaire devra être renvoyé, accompagné pour les actionnaires au porteur de leur attestation de participation, aux services d'Uptevia à l'adresse postale susvisée. Le formulaire de vote par correspondance devra être reçu par la société ou le service de Uptevia au plus tard le **vendredi 27 juin 2025 à 23H59, heure de Paris**.

Questions écrites - Inscription de points ou de projets de résolution à l'ordre du jour

Les demandes d'inscription de points ou de projets de résolution à l'ordre du jour par les actionnaires doivent être envoyées au siège social par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par télécommunication électronique à l'adresse suivante actionnaires@netmedia.group, de façon à être reçues au plus tard au plus tard le vingt-cinquième jour qui précède la date de l'assemblée générale, sans pouvoir être adressées plus de vingt jours après la date du présent avis.

Les demandes d'inscription de points à l'ordre du jour doivent être motivées.

Les demandes d'inscription de projets de résolution devront être accompagnées du texte des projets de résolutions, assortis, le cas échéant, d'un bref exposé des motifs ainsi que des renseignements prévus au 5° de l'article R. 225-83 du Code de commerce si le projet de résolution porte sur la présentation d'un candidat au Conseil d'Administration.

Une attestation d'inscription en compte devra également être jointe à ces demandes d'inscription de points ou de projets de résolution à l'ordre du jour afin de justifier, à la date de la demande, de la possession ou de la représentation de la fraction du capital exigée conformément aux dispositions de l'article R. 225-71 du Code de commerce. Une nouvelle attestation justifiant de l'inscription des titres dans les mêmes comptes au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris devra être transmise à la Société.

À compter de cette date et jusqu'au quatrième jour ouvré précédant la date de l'assemblée générale, soit le **mardi 24 juin 2025 à 23h59** au plus tard, tout actionnaire pourra adresser au Président du Conseil d'administration de la Société des questions écrites, conformément aux dispositions de l'article R. 225-84 du Code de commerce.

Ces questions écrites devront être envoyées, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au siège social ou par voie de télécommunication électronique à l'adresse suivante : actionnaires@netmedia.group. Elles devront être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

Documents mis à la disposition des actionnaires

Il est précisé que les documents destinés à être présentés à l'assemblée seront mis à disposition au siège social et mis en ligne sur le site internet de la société <https://www.netmedia.group/> conformément à la réglementation.

Ces documents pourront être transmis, par courrier électronique, sur simple demande adressée par courrier électronique à l'adresse suivante : actionnaires@netmedia.group

Le Conseil d'Administration.